

Pour une Trame Verte et Bleue réussie

LA BIODIVERSITE, NOTRE ASSURANCE-VIE, VA MAL

La biodiversité, c'est la vie et son fonctionnement. L'humain en fait partie et en dépend. Chaque jour, nous profitons de ce que nous offre la biodiversité, tissu vivant de la planète, notre « assurance-vie ».

Or, la biodiversité est en régression, les constats sont clairs et sans appel : des listes rouges de l'UICN aux conclusions du Millennium Ecosystem Assessment en passant par l'évaluation des espèces et habitats d'intérêts communautaires, tous les voyants sont en alerte.

La biodiversité désigne, sur l'ensemble de la Terre ou dans un espace donné, l'ensemble de la diversité des êtres et associations d'êtres qui y vivent (homme compris) et de leurs interrelations. Cet ensemble étant considéré comme une entité à la fois évolutive - car elle conditionne la perpétuation et l'adaptation du vivant - et fonctionnelle - car elle régule les processus nécessaires à la vie (les grands cycles de l'eau et des éléments chimiques, le climat, le renouvellement des sols, etc.).



La biodiversité est un enjeu biologique, écologique, économique, éthique et culturel pour l'humanité, pour le présent et pour le futur. Aujourd'hui, la biodiversité est en crise du fait des activités humaines, les scientifiques parlent de la 6^{ème} extinction. Cette crise met en cause notre avenir.

LES « RESEAUX ECOLOGIQUES » SONT UNE REPONSE INDISPENSABLE

A la base, une politique de protection de la nature pouvait se permettre de s'appuyer sur des morceaux de nature remarquable protégés, par-ci et par-là, et qui faisaient office de « réservoirs ». Mais dans le contexte actuel d'une biodiversité en voie de régression massive (réduction des surfaces non bâties, introduction de substances chimiques, surexploitation des ressources, dégradation des milieux, etc.), la préservation de fragments de nature isolés dans l'espace, si elle reste nécessaire est insuffisante.

En effet, la biodiversité est interrelation, entre les espèces, entre les espèces et les milieux... et, plus il y a de diversité, plus il y a de relations. C'est ce jeu complexe qui permet la résilience d'un milieu donné à une agression, à un changement, qui permet aux écosystèmes de fonctionner et qui permet également l'évolution du vivant, gage d'adaptation pour l'avenir (le nôtre compris).

Fragmenter, isoler les milieux et les populations, créer des coupures, c'est réduire les interrelations, c'est-à-dire les capacités de diversification et d'adaptation, c'est atteindre au fonctionnement des écosystèmes et aux services qu'ils nous rendent.

Pour y remédier, il faut « penser réseaux écologiques » : c'est tout l'enjeu de cet ambitieux projet de Trame Verte et Bleue.



« Afin de préserver la biodiversité, le groupe propose de construire la trame verte nationale, tissu vivant du territoire qui assure les continuités et les proximités entre milieux naturels, permettant aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner ».

Rapport du Groupe 2 « Biodiversité » du Grenelle.

STOPPER L'IRREVERSIBLE ET MOBILISER LA SOCIETE

L'enjeu de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue est énorme.

Enorme pour la biodiversité : il s'agit de (re)donner à la biodiversité ses capacités de fonctionnement et d'adaptation. Il faut stopper l'irréversible, empêcher la disparition des écosystèmes les plus rares et la perte de toujours plus de milieux et d'individus. Il faut stopper la banalisation qui ne maintiendrait que des espèces généralistes s'adaptant à tout mais ne suffisant pas à faire fonctionner les écosystèmes.

Enorme pour la société : c'est l'avenir qui est en jeu. Il s'agit de sortir la biodiversité de sa confidentialité, de sa réduction aux seules « petites fleurs et petits oiseaux ».

Par ailleurs, on ne stoppera pas l'érosion de la biodiversité en mettant sous cloche 2% et même 10% ou 15% du territoire, on la stoppera en intégrant sa prise en compte partout.

La Trame Verte et Bleue interpelle bien l'ensemble de la société, elle est notre affaire à tous et sur l'ensemble du territoire.

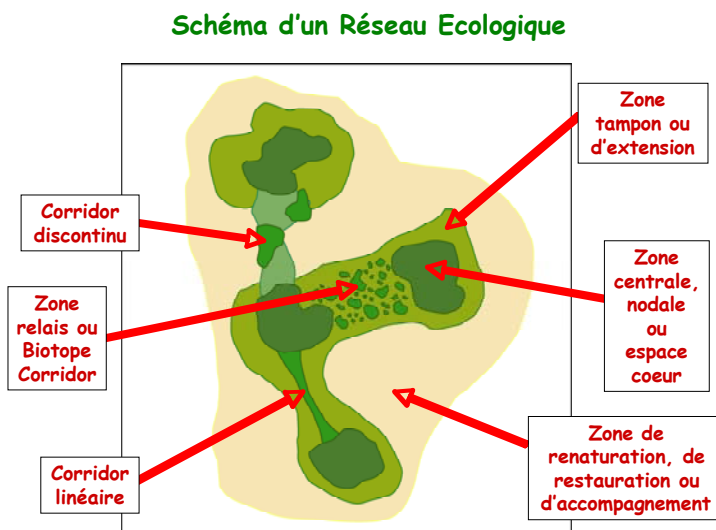
« Faire la trame verte et bleue, c'est renouer les réseaux du vivant pour que la biodiversité fonctionne, mais c'est aussi, dans les territoires, renouer les liens sociaux autour de la nature qui nous est indispensable ».

Robert Barbault, Directeur du Département Ecologie et Gestion de la Biodiversité du MNHN.

MAINTENIR ET RECONSTITUER DES CONTINUITES

La notion de continuité écologique est à préciser sur le terrain, car la continuité pour une espèce n'est pas la continuité pour une autre.

Pour un oiseau d'eau migrateur, la continuité peut s'entendre par le maintien ou la reconstitution de zones humides de loin en loin le long du littoral. Pour un insecte pollinisateur, la continuité peut correspondre à un ensemble d'espaces sans pesticide ni insecticide. Pour un petit mammifère, une simple succession de haies suffira. Pour la grande faune, un couvert forestier ou de prés de façon continue sur de grandes distances est nécessaire, on peut là parler de **corridors**. Pour une plante, il va s'agir de maintenir des milieux favorables. Des batraciens auront, quant à eux, besoin d'un réseau de mares, etc...



Source : FNE

Par ailleurs, il faut s'adapter à tout type de situation. Un viaduc autoroutier ou une Ligne à Grande Vitesse (LGV) peuvent ne pas être un obstacle pour certaines espèces (comme des oiseaux), alors même qu'ils le seront de façon très forte pour d'autres. Le maintien des dernières tourbières sera là indispensable, tandis qu'une simple bonne gestion agricole respectant les haies ou maintenant des prairies sans pesticide, peut suffire pour recréer des continuités ailleurs.

Ce qui est certain, c'est que la Trame Verte et Bleue doit aller au-delà de la détermination de grands corridors. Elle doit être la résultante de multiples (re)constitutions partout, de continuités « fines », constituées de milieux favorables indispensables (les zones noyaux) et de ce qui permet d'assurer des connexions.

L'objectif, ce n'est pas seulement de favoriser la circulation des (grandes) espèces, c'est aussi, surtout, de maintenir et même d'augmenter les espaces et leurs liaisons, favorables à la biodiversité.

→ **Au final, il convient que la Trame Verte et Bleue permette le maintien de ce que l'on appelle les trames fonctionnelles telles la trame littorale, ou la trame des landes, celle des espaces cultivés extensifs ou celle des vieilles forêts et bocages, celle des pelouses sèches ou celles des cours d'eaux et milieux associés...**

L'ENJEU DE LA CONNAISSANCE

Pour bien analyser les situations, les continuités existantes ou à reconstituer, l'approche scientifique est incontournable. Elle doit permettre de repérer, non seulement les espèces et habitats notamment ceux qui sont menacés, mais aussi les fragmentations et les dangers empêchant et détruisant localement les interrelations porteuses de richesse, de diversité.

Il est donc indispensable d'avoir une approche biologique, avec les classiques inventaires d'espèces et d'habitats, mais aussi des études sur les interrelations. Il faut compléter par une approche socio-économique. Les interrelations concernent aussi les relations entre la biodiversité et les activités humaines car dans nos territoires, nous sommes en présence de « socio-écosystèmes ».

Pourquoi la prairie régresse-t-elle ici au profit des cultures intensives céréalières ? Pourquoi la multiplication des carrières là ? Quelle est la pression de la périurbanisation ? Pourquoi cette pratique de gestion est-elle favorable tandis que celle-là ne l'est pas ? Autant de questions importantes pour constituer la Trame Verte et Bleue.

- **Un effort majeur de connaissance est à engager dès maintenant. A terme, il faudra connaître le patrimoine naturel de chaque commune, mais aussi avoir une compréhension suffisante du fonctionnement des écosystèmes et des socio-écosystèmes afin de pouvoir établir des trames fonctionnelles efficaces.**

L'ENJEU DE LA CONCERTATION ET DU LOCAL

Ce constat scientifique doit évidemment être accompagné et enrichi d'une concertation, d'un aller et retour avec le vécu des acteurs locaux. Ainsi se construira un constat partagé de la situation, mais aussi des facteurs de dégradation de la biodiversité et donc des remèdes possibles. Alors, et alors seulement, la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue pourra réussir.

Si l'engagement TVB du Grenelle a pu émerger, c'est bien parce que la « méthode Grenelle » au sein du groupe 2 « Biodiversité » a permis aux acteurs de se comprendre entraînant l'émergence d'un consensus. Cette méthode doit continuer à vivre pour la conception et la mise en œuvre de la TVB à toutes les échelles géographiques retenues.

Cette concertation est indispensable pour s'écouter, s'informer, lever les blocages, créer des dynamiques, et trouver les solutions qui marchent. Elle est la condition de l'évolution des pratiques et des mentalités, base de la réussite.

- **Mise en place de comités TVB aux échelles géographiques retenues pour la conception et la mise en œuvre. Ils regrouperont tous les acteurs concernés de façon équilibrée.**

Quels que soient les orientations ou schémas établis, la TVB existera (ou n'existera pas !) sur le terrain. La mise en œuvre ne peut être que locale. C'est à cette échelle que l'on pourra aboutir à des mesures de gestion et à des mesures complémentaires de protection acceptées, réalistes et efficaces.



La mise en place de pratiques favorables à la biodiversité est indispensable. Dans le domaine agricole, ceci peut s'appuyer sur le confortement et la reconstitution **d'infrastructures agro-écologiques** (IAE), comme des haies, des bandes enherbées sans pesticide, etc... mais la gestion peut aussi concerner un site d'activités économiques qui devra par exemple maintenir la pelouse sèche se trouvant dans son périmètre.

La gestion seule ne suffit pas : le remplacement d'une prairie par le parking d'un supermarché est évidemment une atteinte irréversible à la biodiversité ! Il sera donc bien nécessaire en certains cas, de déterminer, au niveau local, les interdictions d'urbaniser, ou de changer d'affectation des espaces indispensables pour la TVB.

Ce travail concerté, qui touche directement à l'aménagement et à la gestion des territoires, doit être animé par les collectivités territoriales concernées dans un cadre global cohérent.

- **Mise en place des outils de gestion et de protection nécessaires au niveau local.**

- **Il faudra utiliser au mieux l'existant mais aussi innover et créer des dispositifs adaptés pour la TVB :**
 - **Permettons aux acteurs de choisir les modalités de leurs engagements, via des outils comme des servitudes contractuelles, des chartes... (Nous avons tous une assurance automobile obligatoire, mais nous choisissons la voiture, la compagnie et les clauses de l'assurance !)** ;
 - **Offrons aux collectivités territoriales d'utiliser des outils juridiques nouveaux d'opposabilité comme des « espaces de continuité écologique » à créer (et pouvant se substituer aux espaces boisés classés ?)** ;
 - **Mobilisons de manière innovante des outils existants comme les périmètres de protection d'intérêt général (PIG) qui permettent à l'Etat d'intervenir pour « geler » une situation dans l'attente de décisions définitives.**

UN CADRE NATIONAL COHERENT

Il importe d'aider les acteurs locaux dans leurs démarches et d'assurer une cohérence d'ensemble :

- **un langage commun** : fixer l'enjeu et les objectifs recherchés de façon claire, mais aussi définir la notion de continuité écologique, et autres concepts clef, comme celui de corridor ;
 - **une méthode générale de travail local** : pour déterminer les éléments constituant la TVB (liste d'espèces et habitats déterminants, types de trames fonctionnelles, cadre des études scientifiques initiales biologiques et socio-économiques) mais aussi pour fixer le cadre de la concertation.
 - **des dispositifs possibles** pour la gestion et la traduction juridique avec au final le volet d'intégration dans les documents d'urbanisme ;
 - **des dispositifs financiers** pour assurer le financement de l'ensemble des volets (des études aux contrats de gestion).
- **Après le Comité opérationnel (COMOP), un Comité national TVB devra prendre le relais pour poursuivre cette réflexion. Il regroupera les acteurs concernés d'une manière équilibrée.**

L'Etat devra par ailleurs assurer la cohérence globale en contrôlant que les objectifs fixés sont respectés et en veillant à l'articulation entre les différentes trames territoriales (le CNPN devra être associé à ce travail).

Se pose aussi la question de l'indispensable accompagnement technique des acteurs locaux comme le COMOP l'a bien envisagé en évoquant un centre de ressources.

Dans ce but, nous attendons la mise en œuvre de l'engagement 78 du Grenelle sur l'agence de la nature. La mission parlementaire annoncée pourrait apporter des réponses.

- **L'état garantit la cohérence d'ensemble et le résultat final dans une ambitieuse démarche de grand projet.**
- **La lutte contre l'érosion de la biodiversité mérite son « ADEME ».**

Le cas des grandes infrastructures - et notamment les grandes infrastructures linéaires - est à considérer avec attention. Il convient d'intégrer le critère « continuités écologiques/ respect de la TVB », à toutes les phases des projets et ce, dès les pré-études. La compensation ne pourra être envisagée que dans le cadre du triptyque « éviter, puis réduire et, en dernier recours, compenser ». Cela signifie que des projets pourront être abandonnés ou profondément modifiés pour cause de respect de la biodiversité.

- **Intégration forte du respect de la TVB par les grandes infrastructures.**

*La Ligue ROC mène sa démarche TVB en lien étroit avec sa fédération FNE.
Pour en savoir plus : www.fne.asso.fr rubrique biodiversité, réseaux écologiques.*